

**DELIBERATION N°17/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 23 novembre 2023 le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 16 novembre 2023 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian CHEVALLIER.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismaïl ZAÏMIA, Philippe CURIEN, Joaquim PEREIRA, Renan MEDRANO, Stéphane PERRIN

ABSENTS NON EXCUSES : Josette REVOLON, Catherine GAUTHIER, Sébastien TARDY

ABSENT EXCUSE : Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PERREIRA)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Ismaïl ZAÏMIA

* * * * *

Objet : Maintien ou non des fonctions d'adjoint au Maire de Mme REVOLON Josette après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu la délibération n°07/2020 du 03 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°17/2020 du 10/07/2020 par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à Mme REVOLON Josette, 3^{ème} Adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- Aux finances
- Animation
- CCAS
- Culture
- Communication

ainsi que tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux domaines ci-dessus.

Vu l'arrêté municipal n°21/2023 du 27/10/2023 portant retrait des délégations de fonction et de signature à Mme REVOLON Josette, 3^{ème} Adjointe au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au conseil municipal :

- De prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Mme REVOLON Josette 3^{ème} Adjointe au Maire
- De décider du maintien ou non de Mme REVOLON Josette dans ses fonctions de 3^{ème} Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte du retrait des délégations de fonction et de signature de Mme REVOLON Josette, 3^{ème} Adjointe au Maire
- DECIDE, à l'unanimité, avec **8 voix POUR**, de ne pas maintenir Mme REVOLON Josette dans ses fonctions de 3^{ème} Adjointe au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Le Maire, Christian CHEVALLIER

Membres : En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

